



Rapport d'activités 2022

Animation du SAGE Scarpe aval

Convention d'intervention Agence de l'eau Artois-Picardie n°31725



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCARPE AVAL

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. Bilan général	3
a) Rappel des points de la convention	3
b) Etat d'avancement des missions prévues dans la convention	4
c) Répartition du temps de travail	6
2. Bilan de l'animation 2022	6
a) Mise en œuvre du SAGE	6
<i>13 milieux humides à restaurer – Etude de simulation hydraulique suite à la rénovation d'un ouvrage dans le Marais de Fenain</i>	<i>6</i>
<i>L'étude des échanges entre les nappes de la craie – des sables – des alluvions et les zones humides en Scarpe aval, influence sur leurs objectifs de conservation</i>	<i>7</i>
b) Communication sur le SAGE	9
<i>Publications :</i>	<i>9</i>
<i>Site Internet :</i>	<i>9</i>
<i>Ateliers grand public « La Fresque du Climat » :</i>	<i>10</i>
<i>Sensibilisation :</i>	<i>10</i>
c) Mise en compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE 2022-2027	11
d) Suivi du SAGE	11
e) Diagnostic des fiches masses d'eau et analyse des liens « pression – impact »	11
3. Perspectives pour l'année 2023.....	12
4. Annexes	16

1. Bilan général

Ce rapport d'activités présente la synthèse des actions menées de janvier à décembre 2022 dans le cadre uniquement des missions d'animation du SAGE Scarpe aval.

a) Rappel des points de la convention

Les objectifs fixés dans le cadre de la convention d'intervention n°31725 de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour l'animation du SAGE Scarpe aval pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 sont repris dans le tableau ci-après :

N°	OBJECTIF	CONTENU	Résultats attendus
1	Mettre en œuvre le SAGE	Cet objectif reprend l'animation de la gouvernance locale en particulier l'organisation, la préparation, la tenue de la CLE, du bureau et des commissions thématiques ainsi que la rédaction et la diffusion des divers documents et compte-rendu.	Eléments relatifs à la mise en œuvre du SAGE
2	Communiquer sur le SAGE	Cet objectif comprend : - l'élaboration de contenus et la diffusion de connaissance notamment à travers les lettres d'information et le site du SAGE ; - la réalisation de réunions d'informations auprès des élus et acteurs locaux.	Livrables (vidéos, supports, ...)
3	Mettre en compatibilité le SAGE avec le nouveau SDAGE 2022-2027	Cet objectif comprend : - l'établissement de la feuille de route 2022-2024 en 2022 ; - le suivi et la mise en œuvre des actions définies dans la feuille de route avec un premier bilan pour 2022 ; En compléments des réflexions pourront être menées pour ajouter au SAGE des objectifs/dispositions spécifiques aux enjeux du territoire (démarche PTGE, préservation restauration des zones humides...)	Arrêté de validation du SAGE
4	Assurer le suivi du SAGE	Cet objectif comprend : - la finalisation et approbation du plan d'action du SAGE ; - l'élaboration d'un tableau de bord de suivi du SAGE ; - la rédaction du rapport d'activité annuel comprenant une évaluation de l'animation pour toute la période couverte par la convention en stipulant les freins, difficultés, leviers, propositions d'évolution, perspectives, etc. et mettant à jour les actions phares et les résultats obtenus à l'échelle du territoire ; - la mise à jour de la fiche SAGE sur le site GESTEAU.	Livrables (rapport et tableau de bord)
5	Faire le diagnostic des fiches masses d'eau et analyse des liens « pressions-impact	Cet objectif comprend pour 2022 : -la relecture et l'analyse des fiches masses d'eau -la fourniture d'un complément et avec l'identification des données nécessaires pour la mise à jour de cette fiche.	Synthèse des remarques et compléments

b) Etat d'avancement des missions prévues dans la convention

Tâche	Avancement	Nombre jours de l'animatrice	Nombre de jours du personnel du PNRSE durant l'intérim
Mettre en œuvre le SAGE	<p>Animation d'un bureau de CLE</p> <p>Travail sur différents PLU (Erre, Raimbeaucourt) et dossiers d'urbanisme CCPC</p> <p>Travail sur le plan d'action du SAGE + tableau collaboratif de suivi des actions des uns et des autres</p> <p>Tournée des suivis piézométriques</p> <p>Formation ADOPTA</p> <p>Retour d'expérience sur la formation du 02/03 sur le guide SAGE et urbanisme</p> <p>Présentation du nouveau SAGE à la DDTM</p> <p>InterSAGE : constitution de l'association ACLEBE (réunion du 28 mars 2022, cartographie interSAGE)</p> <p>Accompagnement des acteurs locaux en lien avec les services instructeurs pour la mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme</p> <p>Participation aux commissions permanentes des milieux naturels et planification</p> <p>Révision charte, point interne connaissance eau, journée mondiale des zones humides à Crespin, organisation du départ (fiche de poste, tuto, fiche de transmission)</p>	30 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse PPRI Rhonelle : 2 jours - Etude pré-PPRI de la DREAL : 1 jour - Echange CARE/ORQUE : 1 jour - Réunion animateur SAGE du 6 mai : 1 jour - Préparation et présence à la réunion grand angle de l'AEAP du 5 juillet : 1 jour - Commission départementale des risques naturels du 8 décembre : 0.5j - Accompagnement des PLUs de Bruille lez Marchiennes, Dechy, Raches et Vred, ainsi que le PLUi de pévèle Carembault : 2 jours - Accompagnement et avis du SAGE (Cf. page 16) : 10 jours
Communiquer sur le SAGE	<p>Mise à jour régulière du site internet dédié au SAGE ainsi que du site national www.gesteau.eaufrance.fr</p> <p>Atelier grand public « Fresque du climat »</p> <p>Journée de sensibilisation aux élus avec le SMAPI le 21 juin</p>	18 jours	5 jours
Mettre en compatibilité le SAGE avec le nouveau SDAGE 2022-2027 à travers l'établissement d'une feuille de route 2022-2024	<p>Participation aux discussions/réunions/séminaire concernant la mise en œuvre du SDAGE Artois-Picardie (notamment sur les dispositions A-9.1, A-9.5 et B-2.3).</p>	4 jours	3 jours
Assurer le suivi du SAGE	<p>Réalisation d'un bilan</p>	3 jours	2,5 jours

Faire le diagnostic des fiches masses d'eau et analyse des liens « pressions-impact ».	Non démarré	0 jour	0 jour
---	-------------	--------	--------

c) Répartition du temps de travail

L'animatrice était à temps plein du 1^{er} janvier 2022 au 22 avril 2022, puis le poste est resté vacant du 24 avril 2022 au 31 décembre 2022.

Les autres missions effectuées hors convention sont reprises dans le tableau ci-après :

	Missions réalisées hors convention	Nombre de jours
Inter-SAGE	Préparation à la constitution d'une association des présidents de CLE du grand bassin de l'Escaut.	4 jours

2. Bilan de l'animation 2022

a) Mise en œuvre du SAGE

13 milieux humides à restaurer – Etude de simulation hydraulique suite à la rénovation d'un ouvrage dans le Marais de Fenain

Le marais de Fenain est équipé d'un ouvrage exutoire à la Traitoire. Par le biais d'un contrat Natura 2000, cet ouvrage doit être rénové afin de permettre une gestion plus fine de la circulation des eaux et ainsi prolonger l'inondation printanière des prairies humides, condition sine qua non au maintien de ces écosystèmes. Toutefois, afin de définir les cotes de gestion et la plus-value même de l'opération, la tenue d'une étude hydraulique a été validée en CLE du 16 décembre 2021. Cette étude doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement du marais, d'établir un modèle hydraulique et d'en tirer différents scénarii de projection précieux pour la gestion de l'ouvrage et rassurer les cultivateurs voisins.

Un cahier des charges a été écrit en interne, suite à la consultation d'experts en hydraulique. Une première consultation des entreprises s'est déroulée entre juin et juillet 2022. Celle-ci s'est avérée infructueuse.

Une seconde consultation a eu lieu et s'est clôturée le 9 décembre 2022. Pour celle-ci, nous avons supprimé le plafond financier défini à 9 500 euros TTC et qui, au regard des résultats de la première consultation, semble sous-estimé. L'analyse de la seconde consultation a été présentée à la CLE du 16 décembre 2022.

L'étude des échanges entre les nappes de la craie – des sables – des alluvions et les zones humides en Scarpe aval, influence sur leurs objectifs de conservation

Au sein du bassin versant de la Scarpe Aval, sont présents des milieux humides remarquables dont la préservation est un objectif affiché du SAGE Scarpe Aval, du site Ramsar Vallées de la Scarpe et de l'Escaut, de la Charte du PNR Scarpe-Escaut et des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000. La mise en œuvre d'une gestion conservatoire de ces sites, essentiellement axée sur la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial se heurte, de plus en plus à la difficulté d'intégrer une meilleure gestion de la composante « eau ». Pourtant, la préservation à long terme de ces écosystèmes est étroitement liée à l'eau, élément essentiel et dont la quantité et la qualité posent question dans un contexte de changement climatique.

Face à ce constat, le PNR Scarpe-Escaut fait partie intégrante du programme Life +Nature Anthropofens, visant les tourbières alcalines des Hauts-de-France et de Wallonie, et permettant notamment l'amélioration des connaissances à l'échelle des milieux tourbeux (approche : hydro-écologie). Des études du fonctionnement éco-hydrologique ont ainsi été lancées courant 2020 sur les tourbières de Vred (RNR) et de Marchiennes (RNN). En parallèle, une convention de recherche et développement sur les échanges nappes/zones humides à une échelle Scarpe Aval a été co-signée par le PNR Scarpe Escaut et le BRGM (approche : hydro-géologie) fin 2021 pour une mise en œuvre dès 2022 pour 4 années.

L'étude PNRSE/BRGM se décompose comme suit :

Phase 1 : état des connaissances sur la géologie, la géochimie, l'hydrogéologie du secteur

Phase 2 : analyse des phases solides des différentes lithologies

Phase 3 : suivi temporel de la piézométrie, de la température et de la conductivité sur des doublets de forages Craie/Sables et sur un réseau de piézomètres de surface placés dans les tourbes et points en eau de surface libre

Phase 4 : analyses physico-chimiques des eaux (majeurs et traces, isotopes, datation ; 2 campagnes de prélèvement : HE et BE - eaux souterraines et eaux de surface

Phase 5 : interprétation de l'ensemble des résultats acquis en phases 2, 3 et 4 en fonction des données mises à jour de la phase 1

Phase 6 : synthèse, valorisation des résultats d'un point de vue scientifique et d'un point de vue pédagogique (vulgarisation)

Les différentes phases de l'étude sont réalisées par le PNRSE et le BRGM mais une partie des prestations a été confiée au bureau d'études ECOTELM.

Le budget global de l'étude s'élève à 292 000 € dont :

- 48 000 € de participation BRGM

- 244 000 € répartis comme suit :

- 70% financés par l'AEAP – 170 800 €

- 30% de « part locale » Parc : 73 200 € échelonnés sur trois ans et financés via le SAGE, dont 29 800 € dans le cadre de la convention 2020-2022.

Etat d'avancement :

A ce jour, chaque tourbière a été équipée et est suivie comme suit (phase 3) :

- De piézomètres de surface équipés de sondes piézométriques ainsi que d'échelles limnimétriques (août 2020). Un suivi de terrain est réalisé très régulièrement par le PNRSE : téléchargement des sondes, lecture des échelles, mesures manuelles de niveaux piézométriques/de température et de conductivité de l'eau, etc.
- D'un couple de piézomètres profonds captant les nappes de la Craie et des Sables (juin 2021), équipé par le BRGM de sondes automatiques et d'un système de télétransmission. Les données quantitatives (niveaux piézométriques) sont régulièrement intégrées à la plateforme

ADES. Il est également question d'inclure les quatre piézomètres au réseau de suivi mis en place dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DREAL Hauts-de-France ; DB Artois-Picardie).

En parallèle des suivis récurrents, deux campagnes de prélèvements d'eau ont été réalisées par le BRGM, le PNRSE et ECOTELM pour analyses hydro-chimiques en laboratoire (phase 4). La première, en période de hautes eaux, a eu lieu en mai 2022, tandis que la seconde s'est déroulée début octobre 2022 correspondant ainsi aux basses eaux. Un complément d'analyses aura lieu en 2023 pour caractérisation plus précise des eaux et de leurs origines (au vu des difficultés rencontrées suite à la sécheresse lors de la seconde campagne).

11 échantillons complémentaires

Comme indiqué dans le tableau détaillant les dépenses, des analyses complémentaires ont été réalisées. Les 11 échantillons supplémentaires s'expliquent par les conditions de sécheresse de cette année et les enseignements de la première campagne. Il était prévu de réaliser une campagne en « hautes eaux » et une seconde en « basses eaux » étant donné qu'entre ces périodes les transferts d'eau entre les masses sont inversés. Contrairement à ce que nous pensions initialement, en mai, période des premiers prélèvements, les transferts d'eau se feraient déjà dans le sens tourbière/nappe. Afin d'obtenir les données dans le sens nappe/tourbière, il est donc nécessaire de programmer une campagne en fin d'hiver. La campagne estivale a été maintenue mais n'a pu se faire que sur 11 piézomètres, les autres étant à sec.

Analyses séquentielles du phosphore

Le possible rôle d'une pollution par le phosphore a été mis en avant par Pierre Goubet pour expliquer en partie l'évolution des végétations constatée à Vred. Cette question se pose également à Marchiennes, même si les indices y sont moins évidents.

Le cycle du phosphore dans les sols est complexe. Seule une petite partie du phosphore total est directement assimilable par les plantes. Le reste est immobilisé de façon plus ou moins réversible sous diverses formes. Dans les tourbières alcalines, la biodisponibilité des différents stocks de phosphore dépend en particulier des concentrations en calcium et du potentiel redox, lui-même influencé par le régime hydrologique et la disponibilité d'accepteurs d'électrons alternatifs à l'oxygène tels que les nitrates et sulfates. Pour comprendre la disponibilité actuelle du phosphore, et son évolution possible en cas de modifications du régime hydrologique et/ou de la qualité chimique des eaux d'alimentation de la tourbière, il est donc utile de quantifier les différents stocks de phosphore.

Les procédures d'extraction séquentielle adaptées aux zones humides n'ont pour l'instant été appliquées que dans un cadre de recherche (Zak *et al.* 2008) et ne sont pas disponibles en routine dans les laboratoires d'analyse des sols que nous avons initialement contactés. Toutefois, après étude, le laboratoire d'analyse des sols de l'INRAE à Arras a accepté de mettre en œuvre la procédure de Zak *et al.* (2008), mais avec des limites de quantification supérieures à la méthode originelle, potentiellement insuffisantes pour certains stocks. Nous proposons donc de tester deux échantillons dans un premier temps pour valider la méthode, et, si les résultats s'avèrent pertinents, d'analyser les échantillons restants dans un second temps. Les échantillons ont été transmis au laboratoire. A ce jour, ils n'ont pas encore été analysés.

b) Communication sur le SAGE

Publications :

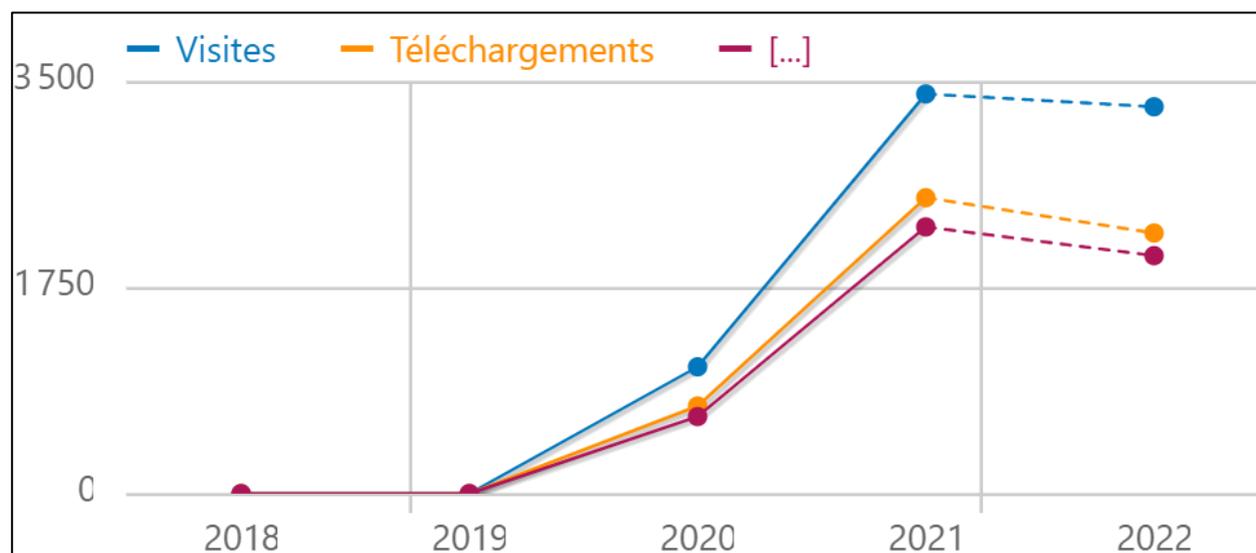
La lettre d'information annuelle du SAGE Scarpe aval rédigée de septembre à décembre 2021 a nécessité des relectures en 2022 et est paru en mars 2022. Son thème est le lien entre eau et agriculture, « agriculture et eau : tenir l'équilibre ». La rédaction a été réalisée par l'animatrice SAGE en partenariat avec la Chambre d'agriculture et les services du PNRSE. Jean-Luc GRAS, élu à la chambre d'agriculture a rédigé l'Edito. La mise en forme graphique a été sous-traitée à Lola Création, ainsi que l'impression.

Site Internet :

Le nouveau site internet du SAGE Scarpe aval (www.sage-scarpe-aval.fr) a été mis en ligne le 30 juin 2020. Il permet de :

- Faciliter davantage l'accès aux données du SAGE pour les démarches réglementaires nécessitant une mise en compatibilité (urbanisme, dossier loi sur l'eau...) : données SIG, extraits thématiques des mesures... ;
- Faciliter l'accès aux informations et sensibiliser en privilégiant une clef d'entrée « usages » et « thématiques ». Ainsi le site s'adressera aux agriculteurs, aux chasseurs, aux maires, aux habitants...
- Mieux valoriser la démarche de l'ORQUE, ses enjeux, ses résultats en référant notamment ses actions dans les rubriques « usages » et « thématiques » associées ;
- Suivre l'avancée de la consultation administrative et de l'enquête publique ;
- Avoir un agenda regroupant les dates de CLE, des sorties et actions de communication réalisées dans le cadre du SAGE ;
- Harmoniser la charte graphique du SAGE (un nouveau logo pour le SAGE avait été créé en 2016).

Le site internet depuis sa mise en ligne a compté 7 756 visiteurs et 4 941 téléchargements uniques (nombre de visites qui ont impliqué un clic sur un lien ; si un lien a été cliqué plusieurs fois en une seule visite, il n'est compté qu'une seule fois.).



Graphique 1 : trafic sur le site internet du SAGE Scarpe aval entre le 30/06/2020 et le 08/11/2022

rouge = téléchargements uniques

Ateliers grand public « La Fresque du Climat » :

L'objectif était de faire prendre conscience des enjeux du climat aux habitants en faisant un focus sur les enjeux croissants « adaptation au changement climatique et eau ». Les événements récents d'inondations et de sécheresse alertent de plus en plus sur le lien entre l'eau et le changement climatique. Un besoin de connaissance et de compréhension de ce phénomène est nécessaire pour que les habitants agissent à leur échelle.

Deux ateliers de 3 heures se sont déroulés au début 2022.

Le premier atelier, qui s'est déroulé à Coutiches du samedi 26 mars 2022, était à destination du grand public. La commune de Coutiches a mis la salle à disposition gracieusement.

Le deuxième atelier s'est organisé sur la commune de Masny avec les ALSH d'Ecaillon et Masny, 30 enfants ont pu participer le 14 avril (pendant les vacances scolaires) à ces ateliers. Ces ateliers ont été animés par des professionnels avec préparation en amont avec l'animatrice SAGE afin de bien représenter les enjeux du SAGE.

Sensibilisation :

Les élus du bassin-versant, leur équipe, les services de l'Etat et collectivités locales ont pu assister le mardi 29 mars 2022 après-midi à deux **visites de site montrant le rôle des zones humides dans la prévention des inondations**. Les participants ont pu découvrir les milieux humides aux fonctionnalités variées mêlant prévention des inondations, captation carbone, soutien à l'étiage, biodiversité remarquable et culture locale. Les deux sites visités ont été la Réserve Naturelle Régionale de la tourbière de Vred puis à la Zone d'expansion de crues (ZEC) de la Pliche. Les visites ont été faites conjointement avec le PNRSE pour le premier site et avec le SMAPI pour la ZEC. La location d'un bus a été externalisée pour se déplacer entre les deux sites visités.

Le SAGE Scarpe aval, le PNRSE et le SMAPI ont décidé de s'associer pour créer un **événement de grande ampleur sur la thématique « urbanisme et inondation »**. Cette conférence s'est tenue le 21 juin 2022 à Aix-en-Pévèle. L'animation de la journée a été externalisée (prise en charge PNRSE) ainsi que le repas (SMAPI) et l'écriture des actes (PNRSE puis mise en page SMAPI).

Plus d'une centaine (105 inscrits) de représentants de l'Etat Français, de la Province du Hainaut, des collectivités territoriales du territoire de la Scarpe-Aval et du Bassin versant du cours d'eau transfrontalier Elnon versant Français et Belge se sont réunis à l'invitation du SAGE de la Scarpe-Aval et des deux opérateurs impliqués dans le projet INTERREG ELNON TRANSFRONTALIER (le SMAPI et le HIT), afin d'aborder la question du risque d'inondation et des autorisations d'urbanisme.

Un dossier de présentation de la conférence comprenant le programme et toutes les interventions de la journée a été remis aux participants dès leur arrivée.

Depuis 25 ans des inondations sont constatées de part et d'autre de la frontière du fait du débordement de l'Elnon, un cours d'eau transfrontalier. Les causes en sont multiples : les caractéristiques naturelles du bassin versant, le changement climatique, l'urbanisation croissante. Cette conférence a mis en évidence, outre les avancées juridiques et techniques, la nécessité de poursuivre et développer les coopérations entre toutes les structures impliquées par ces sujets.

c) Mise en compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE 2022-2027

Cet objectif a démarré en 2022 avec la participation à des réunions et l'établissement de la feuille de route 2022-2024. Cependant, l'absence durant 9 mois (avril à décembre 2022) de l'animatrice SAGE n'a pas permis de mettre en œuvre les actions, notamment concernant l'étude sur la ressource en eau et les fonctionnalités des zones humides.

d) Suivi du SAGE

Un bilan de l'année 2021 a été réalisé par l'animatrice en 2022.

e) Diagnostic des fiches masses d'eau et analyse des liens « pression – impact »

L'absence durant 9 mois (avril à décembre 2022) de l'animatrice SAGE n'a pas permis de réaliser cet objectif.

3. Perspectives pour l'année 2023

Les perspectives 2023 sont repris dans le tableau ci-après pour chaque objectif de la convention.

Objectif	Perspectives 2023
<p>Mettre en œuvre le SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> · L'année 2022, avec l'absence durant 9 mois de l'animatrice SAGE, n'a pas permis d'installer les commissions thématiques. Ce sera chose faite en 2023. Celles-ci seront mobilisées pour travailler tout particulièrement sur trois sujets : · La cartographie des zones humides (SDAGE A-9.1) et la compensation (SDAGE A-9.5) ☒ commission « zones humides et aquatiques » ; · L'usage durable de la ressource en eau (SDAGE B-2.3) ☒ Commission « partage de la ressource » · L'élaboration d'un Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE) ☒ Commission « usagers et communication ». · Préparation des avis consultatifs sur les dossiers relevant du régime d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et transmis par les services de l'Etat ; · Participer/contribuer aux documents d'urbanisme en élaboration (PLUi notamment) ou en révision (SCoT Grand Douaisis...) : transmission des données cartographiques utiles, appui pour la comptabilité avec le SAGE... ; · Poursuite de la synthèse des actions entreprises en 2023 par la CLE et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ; · Représentation aux réunions locales, régionales, nationales voire internationales en tant que de besoin pour promouvoir les travaux réalisés par la commission locale de l'eau. · Lancer l'étude sur la définition du volume prélevable en Scarpe aval.
<p>Communiquer sur le SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'alimenter le site internet du SAGE Scarpe aval ; - Poursuivre l'actualisation sur gesteau.fr ; - Pour 2022, le sujet retenu était « eau et biodiversité ». Suite au départ de l'animatrice SAGE, dont le remplacement est effectif depuis le 26 février 2023, la publication de cette lettre sera écrite en 2023. Pour accompagner la mise en œuvre de la disposition B-2.3 du SDAGE, une communication supplémentaire sur l'enjeu de l'usage durable de la ressource en eaux est proposée. Nous avons également l'ambition de réaliser un voyage d'étude sur cette thématique. - Création de 4 roll-up thématiques : Le SAGE envisage de produire des roll-up thématiques pour une meilleure visualisation des enjeux de l'eau (qualité de l'eau, quantité de l'eau, milieux humides et risques inondations). Le contenu a fait l'objet d'une première version détaillée en 2021/2022 nécessitant une simplification des textes, travail qui sera repris par la nouvelle animatrice du SAGE. La mise en forme

graphique et l'impression seront réalisées par des prestataires. L'édition de ces roll-up est décalée à 2023.

- Afin d'éveiller le grand public sur l'importance de la préservation des sols et de leur biodiversité, nous proposons une animation autour d'une fosse pédologique pour rendre visible ce qui ne l'est pas d'ordinaire.

<p>Mettre en compatibilité le SAGE avec le nouveau SDAGE 2022-2027 à travers l'établissement d'une feuille de route 2022-2024</p>	<p>La mise en compatibilité du sage avec le SDAGE révisé est l'opportunité d'engager plusieurs actions stratégiques et prioritaires du SAGE.</p> <p>1. <u>Cartographie des zones humides à restaurer</u></p> <p>SDAGE - Dispositions A-9.1 et A-9.5 SAGE <i>1. E/ Reconquérir les fonctionnalités des milieux humides en accompagnant les pratiques</i> <i>Mesure 15 accompagnement est proposé pour la restauration des 13 milieux humides à restaurer</i></p> <p>La mouture actuelle du SAGE propose une cartographie ponctuelle des zones humides à restaurer et la concertation menée dans le cadre de la révision s'orientait vers une restauration des zones humides basées sur le volontariat.</p> <p>Pour cette disposition du SDAGE, nous proposons de mener en 2023 le travail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concertation locale sur les dispositions A-9.1 et A-9.5 du SDAGE ; - Formalisation d'une procédure avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour se conformer à cette disposition au regard de la donnée existante et des attentes en matière d'évaluation de la fonctionnalité des zones humides (Note d'accompagnement pour la mise en œuvre de la disposition A-9.1 du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027, DREAL, 2022) ; - Ecriture des cahiers des charges pour consultation des entreprises. <p>2. <u>Gestion durable et partagée de la ressource en eau</u></p> <p>SDAGE - Répartition volumes disponibles et projet de territoire (B-2.3) SAGE <i>2. B/ Développer une vision prospective qualitative et quantitative de la ressource souterraine</i> <i>Mesure 32 Connaissance sur le fonctionnement des nappes et leurs interrelations, établissement d'un "volume maximal prélevable"</i></p> <p>En 2023, la commission « partage de la ressource » sera réunie pour définir la stratégie locale pour avancer sur ces travaux. L'animatrice SAGE alimentera cette commission par une analyse des travaux pilotés par l'Agence de l'Eau et des retours d'expérience d'autres territoires (SAGE Oise Aronde, guide et recommandations méthodologiques d'autres Agences de l'Eau, cahier des charges PTGE). Des experts dont ceux du BRGM seront également consultés pour identifier la donnée existante et celle à obtenir pour ainsi identifier et dimensionner les études à mener.</p> <p>La feuille de route proposée par la commission thématique sera validée en CLE. Suite à cette validation, l'animatrice rédigera les cahiers des charges et consultera les entreprises (MAPA) pour engager les études de cette phase préliminaire de diagnostic avec un démarrage au dernier semestre 2023, selon le planning prévisionnel présenté lors de la réunion des animateurs SAGE du 08 décembre 2022.</p>
<p>Assurer le suivi du SAGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un tableau de bord n°6 sera réalisé. - Un rapport d'activité annuel sera rédigé. - La fiche SAGE sur le site GEST'Eau sera mise à jour.

Faire le diagnostic des fiches masses d'eau et analyse des liens « pressions-impact ».

- Le diagnostic des fiches masses d'eau sera effectué.
- L'animatrice du SAGE participera au comité de masses d'eau le 4 mai à l'Agence de l'eau (Douai) afin d'examiner les masses d'eau FRAR43- SCARPE RIVIÈRE, SCARPE CANALISÉE AMONT et FRAR49 SCARPE CANALISÉE AVAL.

4. Annexes

Liste et calendrier des réunions :

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des réunions menées en 2022. Les comptes-rendus de ces réunions, qui ont été envoyés au fur et à mesure à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, sont en annexe (format numérique).

Date	Structure organisatrice	Type	Objet
11/01/2022	Agence de l'eau Artois-Picardie	Réunion de travail	Webinaire de l'Agence de l'eau sur la révision du Xième programme
13/01/2022	Direction de l'eau et de la biodiversité	Réunion de travail	Etude évaluative de la politique nationale des SAGE
27/01/2022	PNRSE / SMAPI	Réunion de travail	Conventionnement SMAPI - PNRSE
01/02/2022	PNRSE	Réunion interne	Réunion de pôle
01/02/2022	SAGE Scarpe aval	Réunion de travail	Réunion interSAGE – structuration en association
04/02/2022	Agence de l'eau Artois-Picardie	Réunion de travail	CPMNP
16/02/2022	CGEDD	Webinaire	« 30 ans après, quel bilan peut-on tirer de la loi sur l'eau de 1992 ? »
17/02/2022	PNRSE	Terrain	Soutien au projet LIFE Antropofens
23/02/2022	SAGE Scarpe aval	Bureau de la commission locale de l'eau Escaut	Gouvernance des commissions thématiques ; Compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 ; Outils de communication 2022 ; Modification du budget prévisionnel
02/03/2022	ADOPTA	Formation	Formation animateurs SAGE HDF - La politique pluviale : quoi ? qui ? comment ?
03/03/2022	Agence de l'eau Artois-Picardie	Réunion de travail	Suivi Agence de l'eau Artois-Picardie
14/03/2022	PNRSE	Réunion interne	Réunion de pôle
17/03/2022	SAGE Scarpe aval	Réunion de travail	Présentation du nouveau SAGE Scarpe aval aux services de la DDTM (urbanisme et risques)
23/03/2022	DREAL Hauts-de-France	Réunion de travail	Point sur la disposition A-9.1 du SDAGE Artois-Picardie
26/03/2022	SAGE Scarpe aval	Journée de sensibilisation	Atelier pour la Fresque du climat – version eau
28/03/2022	Inter-SAGE	Réunion de travail	Constitution de l'association des présidents de CLE du Grand bassin de l'Escaut
29/03/2022	SAGE Scarpe aval	Journée de sensibilisation	Quel rôle des zones humides dans la lutte contre les inondations ?
14/04/2022	SAGE Scarpe aval	Journée de sensibilisation	Atelier pour la Fresque du climat – version eau
06/05/2022	Agence de l'eau Artois-Picardie	Réunion des animateurs SAGE	Point sur les différents SAGES
05/07/2022	PNRSE / AEAP	Grand angle	Journée de découverte du pnrse pour les agents de l'aep
28/11/2022	SAGE	Bureau CLE	Avis- Plu- Sécheresse- recrutement animatrice
08/12/2022	Agence de l'eau Artois-Picardie	Séminaire SAGE du bassin Artois Picardie	Tournée des SAGES, mise en compatibilité, étude volumes prélevables, plan d'adaptation changement climatique
08/12/2022	Préfecture du Nord	Commission départementale des risques naturels majeurs	Actualités règlementaires, sur les PGRI, les PPRI, les PAPI, les territoires...
16/12/2022	SAGE Scarpe aval	CLE	Bilan 2022 et perspective 2023

Comptes rendus de réunions :

- 23 février 2022 : Compte rendu bureau CLE
- 17 mars 2022 : Présentation SAGE Scarpe aval à la DDTM
- 06 mai 2022 : Réunion animateurs SAGES
- 28 novembre 2022 : Compte rendu bureau CLE
- 16 décembre 2022 : Compte rendu CLE SAGE Scarpe aval

Avis de la CLE :

- Envision AESC, CU Arras, Unité de fabrication de batteries : réserves ;
- Distillerie de Gayant, Pecquencourt, Projet Gayant 2, version 2 : réserves ;
- SMAPI, Programme d'aménagement de lutte contre les inondations sur l'Elnon : accord et recommandations ;
- CU d'Arras, SAGE Scarpe amont : accord, soutien et recommandations ;
- Commune d'Erre, arrêt de Plan local d'urbanisme : accord et recommandations ;
- Commune de Douai, arrêt de Plan local d'urbanisme : accord et recommandations ;
- Province de Hainaut – HIT, Projet d'aménagement d'une zone d'immersion temporaire : accord et recommandations ;
- Distillerie de Gayant, Pecquencourt, Projet Gayant 2, version 3 : réserves.
- PA à Mouchin : prise en compte des risques de remontées de nappe, de la Plaine de la Scarpe, de la présence d'une voie d'eau et de l'enjeu d'infiltration des eaux pluviales ;
- PC à Coutiches : prise en compte du Courant de la Guérondelle, de la Plaine de la Scarpe et de l'enjeu d'infiltration des eaux pluviales ;
- 3 PA à Saint-Amand-les-Eaux : prise en compte des zones humides du SAGE, des risques d'inondation
- En amont de la révision du PLU de Raimbeaucourt : rappel des enjeux du SAGE et en particulier risques d'inondation et préservation des zones humides
- Projet photovoltaïque à Wallers, à Dechy : prise en compte des Zones humides du SAGE
- Extension de carrière STB (Flines: prise en compte des enjeux de préservation des nappes et des zones humides du SAGE
- Projet d'installation de ponton amovibles par la CCCO : accompagnement du projet par le Parc, vigilance par rapport aux enjeux liés à la Scarpe
- Projet d'installation de traitement de déchets dangereux à Lallaing : vigilance par rapport aux rejets polluants.

Etudes :

- Aucun document publié en 2022

Communication

- Lettre d'information n°17, *Agriculture et eau : tenir l'équilibre*, SAGE Scarpe aval, février 2022 (publication).